



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des
Affaires juridiques



Numéro 380 - 30 mai 2024



ÉDITO



Christophe Perruaux, directeur de l'Office national anti-fraude

Christophe Perruaux, magistrat, directeur de l'Office national anti-fraude, revient sur les missions confiées à ce service à compétence nationale en charge de la lutte contre les fraudes aux finances publiques.

[Lire la suite](#)



Institutions

La loi pour la sécurité et la régulation numérique partiellement validée par le Conseil constitutionnel

La loi du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique a été déclarée partiellement conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel. Sont notamment validés les nouveaux pouvoirs de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) et le renforcement des sanctions pour mieux protéger les mineurs.

[Lire l'article](#)

Juridictions

Rapport d'information du Sénat sur la Cour nationale du droit d'asile, « juridiction du chaos du monde »

La Cour nationale du droit d'asile (CNDA) vient d'être réformée par la loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration. Dans ce contexte, un bilan sur la situation de cette juridiction et les potentielles incidences budgétaires de sa réforme s'imposait.

[Lire l'article](#)

Simplification de la procédure de saisine d'une juridiction administrative

A la faveur d'une décision rendue le 13 mai dernier, le Conseil d'Etat a fait évoluer sa jurisprudence en matière de saisine d'une juridiction administrative par courrier. En effet, dans l'affaire qu'il a jugée, il indique que « *la date à prendre en considération pour apprécier si un recours contentieux adressé à une juridiction administrative par voie postale a été formé dans le délai de recours contentieux est celle de l'expédition du recours, le cachet de la poste faisant foi* ». Avant cette décision, le recours devait être parvenu à la juridiction administrative avant l'expiration du délai, c'est désormais la date de l'envoi (attestée par le cachet de la poste) qui fera foi.

[Accéder au document](#)

The logo for 'Commande publique' features a central yellow rectangle with the text 'Commande publique' in white. This rectangle is flanked by two horizontal rows of six yellow circles each, creating a decorative border.

**Commande
publique**

Lorsque le juge annule une clause tarifaire irrégulière divisible du contrat, le délai de prescription de la restitution de la somme versée sur le fondement de cette clause court à compter de son annulation

Lorsqu'il constate l'irrégularité d'une clause divisible, le juge peut, dans le cadre de la contestation de la validité du contrat, en prononcer la résiliation ou l'annulation, ou, dans le cadre d'un litige

relatif à l'exécution du contrat, l'écarter et se prononcer sur le terrain contractuel. Dans le cas où cette clause est tarifaire, le délai de prescription de l'action en restitution de la somme versée en application de celle-ci court à compter de la date à laquelle le juge l'a annulée.

[Lire l'article](#)

Le litige né de l'exécution d'un marché public opposant le sous-traitant et le maître d'ouvrage délégué relève de la compétence du juge administratif

Le litige relatif au paiement direct du sous-traitant par le maître d'ouvrage délégué d'un marché public de travaux, qui ne concerne pas le contrat privé unissant les parties, relève de la compétence juridictionnelle du juge administratif peu important que les parties au litige soient des sociétés de droit privé.

[Lire l'article](#)



Certification des comptes de l'Assemblée nationale et du Sénat par la Cour des comptes

Conformément à la convention signée en 2013 entre la Cour des comptes et l'Assemblée nationale et entre la Cour des comptes et le Sénat, la Cour effectue chaque année un audit en vue de la certification des états financiers des assemblées. L'audit mené respecte trois principes fondamentaux : l'indépendance des juridictions financières, la contradiction avec les organismes concernés ainsi que la collégialité. Publiées le 17 mai 2024, les certifications des comptes des assemblées pour 2023 indiquent que, s'agissant de l'Assemblée nationale et du Sénat, les états financiers sont « réguliers et sincères ».

[Accéder au document](#)



Marchés

La loi relative à la sûreté nucléaire crée une Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR)

La loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 réorganise la gouvernance française de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

[Lire l'article](#)



Entreprises

Rapport de l'Assemblée nationale sur le rôle de l'industrie de la défense dans l'autonomie stratégique européenne

La Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale a rendu public, le 21 mai 2024, un rapport d'information sur le rôle de l'industrie de défense dans l'autonomie stratégique en Europe qui formule une dizaine de recommandations.

[Lire l'article](#)



Questions sociales

Le manque de personnel aéroportuaire causant le retard d'un vol peut constituer une « circonstance extraordinaire » qui n'ouvre pas droit à

indemnisation

Par une décision rendue le 16 mai 2024, la Cour de justice de l'Union européenne a jugé que le manque de personnel aéroportuaire ayant causé le retard d'un vol peut constituer une « circonstance extraordinaire ». Dans une telle situation, le transporteur aérien n'a pas l'obligation d'indemniser les passagers s'il démontre que « toutes les mesures raisonnables avaient été prises et qu'il a adopté les mesures adaptées à la situation à même d'obvier aux conséquences de celle-ci ».

[Lire l'article](#)



Numérique

Exposition des jeunes aux écrans : les recommandations du rapport remis au Président de la République

Un groupe d'experts de la société civile chargé d'évaluer les effets de l'usage des écrans chez les enfants a remis ses conclusions au Président de la République, le 30 avril. Dans ce document, intitulé « A la recherche du temps perdu », ses membres s'inquiètent des conséquences de la surexposition aux écrans en termes de santé et de développement de l'enfant.

[Lire l'article](#)



Emploi

Les travailleurs frontaliers doivent bénéficier des mêmes avantages sociaux que les travailleurs résidents

Par un arrêt du 16 mai 2024, la Cour de justice de l'Union européenne juge qu'un travailleur frontalier doit bénéficier des mêmes droits aux allocations familiales dans l'Etat d'accueil qu'un travailleur résident dans cet Etat, dès lors que le travailleur frontalier contribue au financement des politiques sociales par les contributions sociales et fiscales qu'il paie dans l'Etat d'accueil en vertu de l'activité salariée qu'il y exerce.

[Lire l'article](#)

SUR LE SITE



[Toutes nos rubriques](#)



[Archives des numéros précédents](#)

LA DAJ RECRUTE

**Vous souhaitez évoluer au sein d'un pôle
d'expertise juridique reconnu ?
Vous recherchez un emploi qui a du sens,
au bénéfice de l'intérêt général ?
Rejoignez nos équipes !**

Au ministère de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique, mettez votre
talent au service d'une économie forte et durable.

[Consultez nos fiches de poste](#)

[S'abonner à la Lettre de la DAJ](#)

La Lettre de DAJ est éditée par la direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique / Directrice de la publication : Clémence Olsina Rédactrice en chef : Véronique Fourquet / Rédaction : Susie Bruno, Guillaume Delaloy, Shirley du Parc, Morgane Fréault, Adrien Galluchot / Bandeau : Aphania / Maquette : Key Performance Group pour le SIRCOM - DAJ / Routage Hubscore. Copyright : DAJ - Tous droits réservés / Crédits photo : ©Droit réservés

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à la DAJ - Bureau COREL, 6 rue Louise Weiss - 75703 Paris Cedex 13 ou par courriel lettre.daj@finances.gouv.fr.

[Se désinscrire](#)